



Licenciement pour faute grave

Par **Lolotte25**, le **18/10/2015** à **00:43**

Bonsoir,

Je vous expose mon "cas", cela fait quelques mois que je travaille comme vendeuse sous cdd (qui se termine en février) pour une grande enseigne et la direction souhaite m'exclure de l'entreprise par un licenciement pour faute grave.

Ils me reprochent:

- de fermer 1 minute en avance le soir
- de ne pas faire mon travail de presse (que je fais!)
- d'avoir commis 2 fois une erreur avec le TPE des cartes bancaires, un montant incorrect
- de discuter entre autre avec le service de sécurité
- et pour terminer, d'avoir pris 5 euros dans la caisse (hors la caisse étant sous surveillance vidéo, les 5 euros sortis provenaient de.... mon sac à main!!!)

Est-ce que ces raisons justifient-elles un licenciement pour faute grave? Car je pense au moins mériter un avertissement ou avoir commis une faute légère et encore...

Sachant que la direction ne se cache pas de passer leur matinée à visionner tout mes faits et gestes de la veille, et bientôt 3 caméras supplémentaires seront installées pour surveiller d'avantage les employés (ce sont leurs mots) je suis moralement dépitée lorsque je me rends dans cette entreprise désormais...

Je pourrais aussi leur reprocher de n'accorder aucune pause de 20min à partir de 6 heures de travail consécutif surtout quand on a des horaires tels que 10h 19h mais comme ils disent ma pause je la prend avec le service de sécurité tous les jours de travail.

De m'envoyer des mails pendant mes jours de repos, en m'énumérant le travail mal fait et pour terminer des phrases du style: "Nous allons finir par penser que vous êtes complètement maso pour faire autant de connerie, vous devez aimer vous faire taper dessus!!"

De ne me fournir aucune tenue de travail alors que je la réclame depuis des mois.

Je commence sincèrement à être fatiguée, et je sais que ce n'est qu'un début car la plupart des employées précédentes ont été licenciés ou bien leur contrat ont été arrêtés subitement. Comme la femme avant moi, de jour au lendemain ils lui ont dit de terminer sa semaine de travail et de partir alors que son contrat se terminait le mois qui suivait, et comme au début tout était encore normal j'ai demandé à ma chef si cette personne avait été payée jusqu'au bout de son contrat et la réponse fut non!

Quel recours peut être possible? Leurs raisons sont-elles valables? Je suis totalement perdue :(si quelqu'un a une réponse même la plus infime, je le remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **18/10/2015** à **08:55**

Bonjour,

Il ne peut pas s'agir d'un licenciement qui n'existe que pour un CDI mais d'une rupture du CDD...

Pour savoir ce que vous reproche l'employeur, c'est donc que vous auriez été convoqué à l'entretien préalable à sanction...

Vous voulez dire que vous n'avez aucune pause entre 10 h et 19 h de travail effectif...

Mais si la rupture vous a été notifiée où quand elle le serait, il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes pour savoir s'il y a faute grave, s'il en était saisi...

Par **Lolotte25**, le **18/10/2015** à **16:45**

Merci bien pour votre réponse, bonne journée à vous.